

## Compte rendu du CSA Local Formation Spécialisée du 3 Mars 2026

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation PV CSA-FS du 8 Octobre 2025
- Présentation guide méthodologique enquête de la FS sur les conditions de travail suite à un acte suicidaire (information)
- Fiche RSST Trésorerie Hospitalière (information)
- Questions diverses

### Déclaration liminaire CGT ICI

Madame PERNOT, présidente de la réunion, n'apporte aucune remarque à la déclaration liminaire.

### Point 1 – Approbation PV de la FS du 8 Octobre 2025

Vote pour des représentants du personnel

### Point 2 – Présentation guide méthodologique enquête de la FS sur les conditions de travail suite à un acte suicidaire

Monsieur CAMINEL, assistant de prévention, présente le plan d'actions local tiré du guide DGFIP 2025-2027 intitulé « Améliorer les conditions de travail et prévenir les risques suicidaires ».

#### Celui-ci est basé sur 3 axes :

#### 1- Mieux connaître les conditions de travail et les risques professionnels :

- Accroître la formation à la prévention pour les encadrants, enrichir les mesures de prévention, exploiter le DUERP, dialoguer au sein de la FS
- Améliorer les ressources à disposition des encadrants, réfléchir annuellement à l'organisation du travail, tenir compte des conditions de travail dans la conduite de projet.

#### 2- Réduire les RPS et prévenir les risques suicidaires

- Former aux premiers secours en santé mentale les assistants de prévention, les agents des services RH et sur la base du volontariat les encadrants et les représentants du personnel ; informer sur ce sujet ; réfléchir à la mise en oeuvre d'un dispositif sentinelle.
- Assurer un suivi renforcé des situations individuelles complexes, soutenir l'ensemble des cadres de proximité, renforcer les actions en faveur d'une meilleure santé physique et psychologique des personnels.
- Organiser au moins une fois par an un rendez-vous de veille sociale, pour gérer les situations complexes, maintenir le contact et préparer la reprise d'un agent après une longue absence

#### 3- Accompagner les agents confrontés à une situation difficile ou un évènement grave

- Mieux suivre les situations d'urgence et les tentatives de suicides en lien avec le médecin du

travail, proposer systématiquement la réalisation d'une enquête par la formation spécialisée lors d'un suicide ou d'une tentative, quel que soit le lieu de réalisation de cet événement.

- Mieux communiquer avec les équipes après un suicide ou une tentative de suicide et mettre en place et suivre localement un protocole de prévention post événement pour l'entourage proche.

Monsieur CAMINEL a indiqué qu'il allait effectuer des permanences une fois par mois sur les trois sites du département. Un des thèmes principaux sera la sensibilisation sur la santé mentale, la prévention et la sécurité des agents.

Il va décliner le plan départemental en s'appuyant sur un audit des Risques Psychosociaux avec les résultats du DUERP, de l'Observatoire Interne et du Tableau de Bord de Veille Sociale.

### **Les organisations syndicales ont pris la parole pour dénoncer que**

➔ Ce plan n'intervient que fin 2025 alors que des alertes répétées avaient déjà été faites par les syndicats depuis longtemps.

➔ Les services Ressources Humaines départementales ont subi d'importantes restructurations et beaucoup de missions ont été transférées aux CSRH générant un éloignement auquel les agents sont aujourd'hui confrontés en cas de situation difficile.

Une attention particulière est demandée également en faveur des collègues des DOM-TOM souvent isolés en métropole.

***Les représentants de la CGT constatent dans ce plan que les causes des mauvaises conditions de travail ne sont pas abordées. Seule la problématique des conséquences est traitée.***

*Il est souhaitable, voire primordial, de s'intéresser aux conséquences concrètes liées aux suppressions d'emplois, aux restructurations incessantes, à la perte de sens au travail, au management toxique etc.*

*Depuis l'application du NRP en 2019, une pause a-t-elle été faite pendant la période COVID ?*

*La Direction Générale s'est-elle empressée de répondre favorablement aux demandes des syndicats ? Un bilan a-t-il été établi depuis 2019 ? **NON !***

*Une aide en faveur des managers est proposée MAIS en maintenant les « conduites de projets ». Donc la Direction Générale avance quand même sur ses réformes, malgré les risques encourus...*

Monsieur CAMINEL rajoute l'existence d'une formation de premiers secours en santé mentale à destination des services RH. Néanmoins les représentants du personnel demandent la possibilité d'étendre cette formation aux membres de la Formation Spécialisée.

Monsieur ESPINAT, Inspecteur Santé Sécurité au Travail, précise que la demande est dans les tuyaux : à voir pour l'année 2027.

Monsieur ESPINAT enchaîne avec la présentation du guide du Secrétariat Général dénommé : « enquête de la formation spécialisée sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire » qui prévoit :

- l'obligation de la tenue d'une réunion de la Formation Spécialisée (FS)

- la possibilité lors de cette FS d'initier une enquête, sur les conditions de travail en cas d'actes suicidaires sur le lieu de travail ou en dehors.

### **Point 3 – Fiche RSST Trésorerie Hospitalière**

La présidente rappelle que la mission d'accueil est prioritaire. Elle s'est refusée à commenter la fiche de signalement pour pouvoir répondre directement aux représentants du personnel.

***L'expert CGT a rappelé qu'à aucun moment les agents concernés n'avaient exprimé un refus de participer à l'accueil dans leur démarche !***

Il est décidé que désormais, chaque structure assurera son propre accueil.

#### **Point 4 – Questions diverses**

- nous avons eu l'explication de pourquoi un seul candidat était proposé sur la liste d'aptitude de C en B : pour la direction locale, il n'y avait qu'un seul dossier valable. **Elle regrette d'ailleurs, la faiblesse du nombre de candidats et appelle les agents à présenter leur candidature.**

*Commentaire CGT : après une petite enquête, il s'avère qu'en réalité, il y avait bien d'autres candidats dont le dossier n'a pas été jugé suffisamment bon. Les concernés apprécieront que la direction préfère perdre une possibilité de promotion en B que de permettre à un agent de l'obtenir ...*

#### **Les représentants de la CGT ont posé les questions suivantes :**

- Depuis peu, la direction locale a ordonné le renvoi dans les services des courriers en recommandé au motif de dépenses d'affranchissement trop importantes (55 000 euros en 2025) => Maintenant elle impose t de passer par PEGASE et Clic'Esi Plus car elle a constaté que quelques services ne pratiquaient pas de la sorte, alors qu'elle avait prévenue les années précédentes.
- Devenir du centre des finances de Tonneins => suite à la vente et à l'état des lieux avec la mairie, en attente des travaux mais sûrement après les élections. La direction a assuré vouloir veiller au bon fonctionnement d'exercice des missions et à la prise en compte des conditions de travail des collègues.
- Pour les sites de Marmande et Villeneuve sur Lot, un accord a été passé avec l'Éducation Nationale et la mise à disposition d'un bureau pour le CIO (Centre d'Information et d'Orientation).
- A Villeneuve, pourparlers en cours pour la venue d'un tribunal de proximité du Ministère de la Justice.
- A Marmande, des composteurs ont été placés, par la Communauté d'Agglo, sur le domaine privé de la DDFIP => le service Bil va s'occuper du problème
- Quid du dispositif de la rupture conventionnelle en 2026 ? => en attente du décret d'application dans le code de la fonction publique.
- Message sur les Frais De Déplacement => fermeture de l'application du 6 au 16 Mars donc il est préconisé d'anticiper les demandes d'avances.
- Délégation de prises en charge de dossiers contentieux au sein des services : Madame CARTIER explique que des « sub »délégations ont été données aux chefs de service.

**Les élus CGT en CSAL Formation Spécialisée : Jean-François DUCOS - Patrice MARTIN**  
**Expert : Michel RABILLARD**

Email: [cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr) / Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/47/>  
Et sur Facebook : <http://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/>

### **Ne reste pas seul : Adhère à la CGT !**

Nom prénom : .....

Adresse administrative : .....

Grade : .....

Echelon/Indice : .....

Mel : .....

Temps partiel : .....

Date:.....

Signature,



**A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN**